



Faucheur volontaire

En marche contre les cultures d'OGM

Éleveur de brebis et faucheur volontaire d'OGM, Franck Sarda s'est vu convoqué au tribunal pour avoir détruit une parcelle de colza modifié.

« Nous ne fauchons pas chez les agriculteurs. Nous ne fauchons jamais un champ ni une culture », tiennent à préciser Annick et Norbert Bossu, Sylvie et Franck Sarda. S'ils apportent cette précision, c'est qu'ils font partie depuis quelques années du mouvement des Faucheurs volontaires d'OGM*.

Éleveur de brebis sur la commune de Saint-Julien-Molin-Molette, Franck Sarda se voit comme un lanceur d'alerte. « Les OGM sont arrivés dans l'alimentation animale mais personne n'a été prévenue. Au départ, nous donnions du soja et du colza aux bêtes, nous avons arrêté. Les brebis que nous élevons, mangent l'herbe de nos prairies qui sont naturelles depuis longtemps et sur lesquelles nous n'utilisons aucun pesticide. Nous leur donnons les fourrages et les céréales produits à la ferme et la luzerne déshydratée bio qu'on achète », explique-t-il. « Quand on se rend compte qu'il y a des choses pas saines qui se passent, on ne peut pas continuer. Cela donne envie de s'engager dans la lutte », affirme l'éleveur.

C'est une catastrophe agricole et écologique »

« Tout le monde croit qu'il n'y a pas d'OGM en France, mais c'est faux. Il y a différentes méthodes d'en faire et la réglementation ne s'applique pas à toutes ces méthodes. Les OGM par transgénèse* sont interdits en France. Par contre on importe des millions de tonnes pour l'alimentation animale », précise d'un ton amer Annick Bossu, ancienne enseignante en SVT.

« Parfois, nous avons l'impression que la population n'est pas tant inquiétée. On se sent un peu seul à militer », souligne Sylvie Sarda.

Le 28 novembre 2016, avec, une soixantaine de faucheurs, le groupe neutralise deux plateformes d'essai de colza issues de mutagénèse* de l'entreprise Dijon céréales. « Les OGM sont des choses produites de façon non naturelle. L'objectif est de rendre la plante tolérante à



Franck Sarda a marché près d'une vingtaine de jours pour se rendre au procès.

un herbicide », déclare Annick Bossu.

Une marche pour se rendre au procès

Suite à cette action, un procès devait avoir lieu les 5 et 6 avril derniers à Dijon. Franck Sarda décide alors de se rendre à pied à l'audience, soit de parcourir près de 400 kilomètres. Il rejoint le GR7 à la Jasserie et ne l'a pas quitté jusqu'aux portes de Dijon pour arriver jusqu'au tribunal. Là était organisé un programme de rencontres, discussions, films et concerts par le Collectif de Dijon pour l'accueillir, faire connaître le sujet des OGM et soutenir les 38 faucheurs volontaires appelés à comparaître au procès sur les 67 ayant participé à cette action. « C'était symbolique, bien sûr. J'avais envie de marcher, de rencontrer des gens et découvrir ce qu'ils savent sur ces organismes génétiquement modifiés qu'on nomme les OGM. Pendant ces 18 jours de marche au rythme de 25 kilomètres par jour, j'ai vécu de bons moments, accompagné par des sympathisants sur la première partie du chemin, hébergé chaque soir par des paysans de la Confédération paysanne. Ça fait plaisir de retrouver des amis. Partout, j'ai été bien accueilli. Le dernier jour, j'ai été rejoint par une dizaine de faucheurs volontaires qui m'ont accompagné malgré pas mal de pluie », raconte-t-il.

Suite à une grève des avocats et magistrats, le procès a été repoussé au 15 et 16 novembre. Les faucheurs volontaires sont déterminés. Leur action est certes interdite par la loi française mais ils prônent la désobéissance civile et rappellent que leurs actions sont toujours non violentes.

« Lors du procès, on va nous accuser de violer une propriété privée. Mais eux, ils violent notre aire, notre eau, notre terre. On va nous accuser de destruction de biens d'autrui. Sauf qu'eux, ils détruisent notre environnement, notre santé de manière irréversible. C'est une catastrophe agricole et écologique », s'insurge Norbert Bossu. Et de poursuivre « Les OGM sont des plantes résistantes, brevetées par les six grandes firmes et surtout liés à l'agriculture industrielle, qui entraîne une perte d'autonomie des petits paysans. »

« Nous ne voulons pas des OGM ni dans les

champs ni dans les assiettes. Ils échappent à la traçabilité, à l'étiquetage et à la réglementation. On les retrouve dans la chaîne alimentaire humaine. C'est le colza, l'huile de tournesol. De nouveaux OGM sont à l'étude et vont arriver très vite sur le marché : c'est le blé et tout le monde mange du blé », déclare Franck Sarda.

« Des vertus humanitaires fausses au sujet des OGM »

« Les semenciers ne sont pas des humanistes. Ils font ça par intérêt, pour l'argent. Les OGM feraient baisser l'utilisation de pesticides, éradiqueraient la faim dans le monde. Les semenciers véhiculent des vertus humanitaires fausses au sujet des OGM. Il s'agit d'argument pervers, pour faire passer la pilule. Partout où les OGM sont cultivés à grande échelle, il y a de la misère. En Amérique du Sud, les petits paysans sont chassés de leurs terres, leur environnement est pollué. Ils sont privés de leur moyen de subsistance. Dans chaque région, il y a des variétés de culture qui s'adaptent au climat, avec l'utilisation d'OGM, il y a une perte de ses semences d'origine. Chaque année, les paysans doivent acheter les semences génétiquement modifiées, ils s'endettent », explique-t-il d'un ton alarmiste.

Pour ces faucheurs volontaires d'OGM le constat est terrible. En Europe, 3 millions de tonnes de soja sont importées. « C'est une vraie catastrophe humanitaire. »

YANNICK LE TORD
ET NASTASIA KALAWSKI

Petit lexique

OGM

Un organisme génétiquement modifié est un organisme vivant dont le patrimoine génétique a été modifié.

Transgénèse

Procédé permettant de créer artificiellement un organisme hébergeant un ou plusieurs gènes provenant d'une espèce à laquelle il n'appartient pas.

Mutagénèse

Différentes techniques qui visent à introduire volontairement des mutations génétiques chez un organisme vivant.



Confédération Paysanne de l'Ardèche

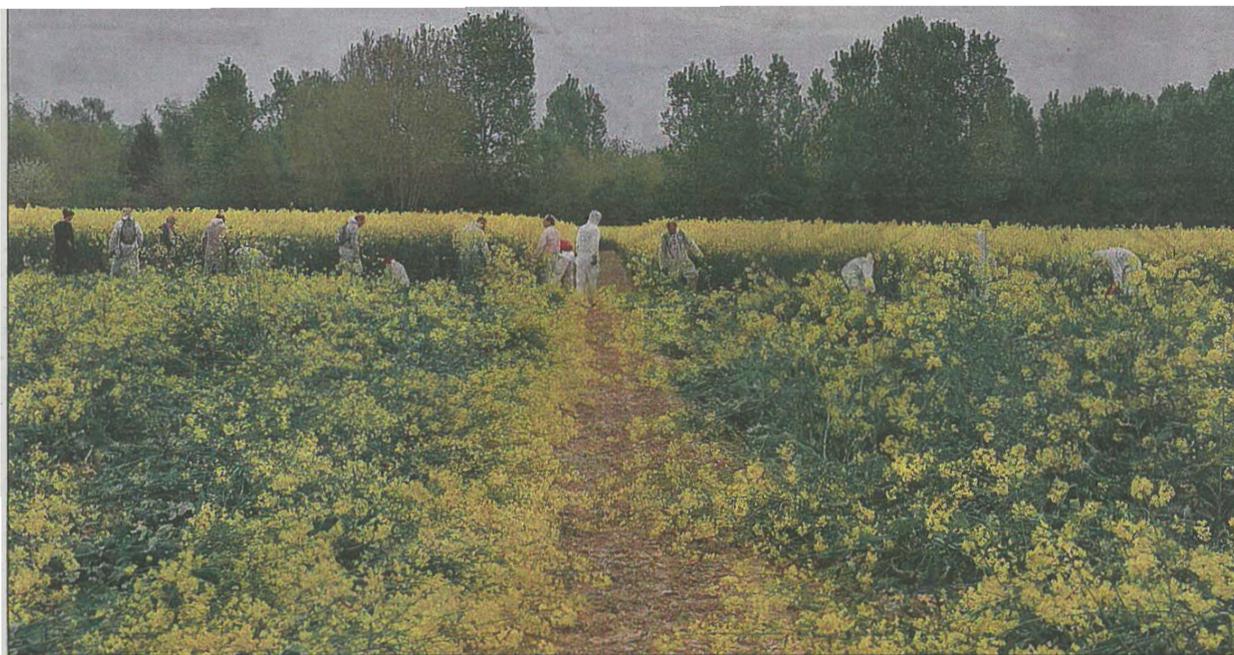
« Haro sur les OGM cachés »

Pour l'animateur de la Confédération Paysanne 07, Mathieu Poisson, les entreprises spécialisées profitent d'un flou juridique pour commercialiser des OGM.

« Si la législation européenne permet de cultiver du maïs transgénique, la France n'a pas choisi ce chemin-là. « Au niveau de l'Europe, les entreprises doivent demander une autorisation pour faire pousser des plantes transgéniques, tout en sachant que la transgénèse est désormais bloquée en Europe », explique Mathieu Poisson, l'animateur de la Confédération Paysanne de l'Ardèche.

Les producteurs d'OGM ont trouvé comment contourner la loi.

Les producteurs de semences OGM ont donc trouvé un moyen de contourner les directives européennes sur les OGM « en changeant de technique. Ils sont passés à la mutagenèse, une technologie qui n'est pas reconnue comme OGM. C'est en ce sens-là que nous parlons d'OGM cachés car l'objectif reste le même la mutation chimique d'une plante dans un ob-



Le colza cloné par mutagenèse est exonéré de l'application de la directive européenne sur les OGM. Mais les opposants le considèrent bien comme tel.

jectif commercial, à savoir vendre des plantes résistantes aux produits chimiques élaborés par les mêmes sociétés », s'insurge l'animateur. L'exemple d'un champ de colza est, à cet égard, parlant : « On plante du colza modifié génétiquement. On utilise ensuite un herbicide à large spectre qui va éliminer toutes les autres plantes. C'est le principe des plantes mutagènes. Elles permettent d'obtenir une production sans avoir à se

casser la tête », poursuit Mathieu Poisson.

Une façon de faire qui n'est pas sans conséquences. « C'est une catastrophe environnementale. En Amérique du Nord, on a constaté des résistances au bout de quelques années. On se retrouve alors avec des endroits envahis par ces plantes résistantes qui sont insensibles aux insecticides », explique l'animateur.

Le cœur du problème, on l'a dit, reste la technique

employée, la mutagenèse. « On peut donc les planter. D'où l'action des faucheurs, car si la technique est différente, cela reste des OGM, mais non déclarés comme tel », estime Mathieu Poisson.

Sur les dangers pour l'homme, l'animateur ne peut pas se prononcer. « Nous demandons que des études indépendantes soient menées. La plupart sont commandées et payées par les producteurs d'OGM. Pour nous, elles

ne sont pas fiables », considère-t-il.

Critères différents, cahier des charges sous-évalués, Mathieu Poisson liste les problèmes des études actuelles et regrette « le peu de recherches publiques. Dans l'attente, on ne peut que constater les dégâts sur l'environnement et supposer les conséquences sur la santé humaine, notamment sur les paysans qui sont au contact de produits chimiques dangereux ».

DAVID RIVORY

Les OGM sur terre

En France

La France fait partie des pays qui ont décidé de ne pas miser sur le développement des OGM. Les quelques portes ouvertes par la législation européenne n'ont pas - ou peu - été empruntées. Ainsi, la culture du maïs transgénique, seule plante autorisée à l'échelle de l'Europe, fait l'objet d'une interdiction en France depuis 2008. Avant cette date, le maïs OGM n'avait pas suscité un grand enthousiasme, puisqu'en 2007, on en recensait seulement 22.000 hectares. Par ailleurs, la France a procédé à plusieurs cultures d'OGM à titre expérimental sur différentes cultures comme le colza, la betterave, la vigne ou le blé. Mais ces tests ont pris fin en 2013.

Toutefois, on retrouve quand même des OGM sur le sol français, pas dans nos assiettes, mais dans la nourriture pour animaux puisque certaines matières premières importées, comme le soja, laissent une part importante aux produits génétiquement modifiés.

En Europe

En Europe, seule la culture du maïs génétiquement modifié MON810 est autorisée. Ce maïs en particulier produit une toxine qui permet de cibler les insectes nuisibles. Si elle est autorisée, cette culture ne fait pas l'objet d'un grand engouement, puisque 0,1 % des surfaces mondiales d'OGM cultivées le sont en Europe. En 2015, ce sont 116.870 hectares de maïs génétiquement modifié qui ont été cultivés en Europe. L'Espagne est le pays qui y a eu le plus recours avec 92 % du total de ces cultures. Loin derrière, on retrouve le Portugal, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie. Si très peu d'OGM sont consommés par les êtres humains, on en retrouve une très grande proportion dans l'industrie des aliments pour animaux.

Dans le monde

Nombreux sont les pays à avoir misé sur les organismes génétiquement modifiés pour accroître les productions et limiter les aléas naturels. Un rapport de 2015 fait état de 180 millions d'hectares d'OGM cultivés dans 28 pays, par 18 millions d'agriculteurs. Les pays principalement concernés sont les États-Unis (70,9 millions d'hectares), le Brésil (44,2 millions d'hectares), l'Argentine (24,5 millions d'hectares), l'Inde (11,6 millions d'hectares) et le Canada (11 millions d'hectares). Pour ce qui est des OGM, le maïs et le soja qui représentent 80 % de l'ensemble des cultures d'OGM à l'échelle de la planète. Le colza, le coton, le riz, la papaye, l'aubergine, la pomme de terre ou la betterave font aussi régulièrement l'objet de modifications génétiques.

Source. Les informations chiffrées sont issues du ministère de la transition écologique et solidaire.

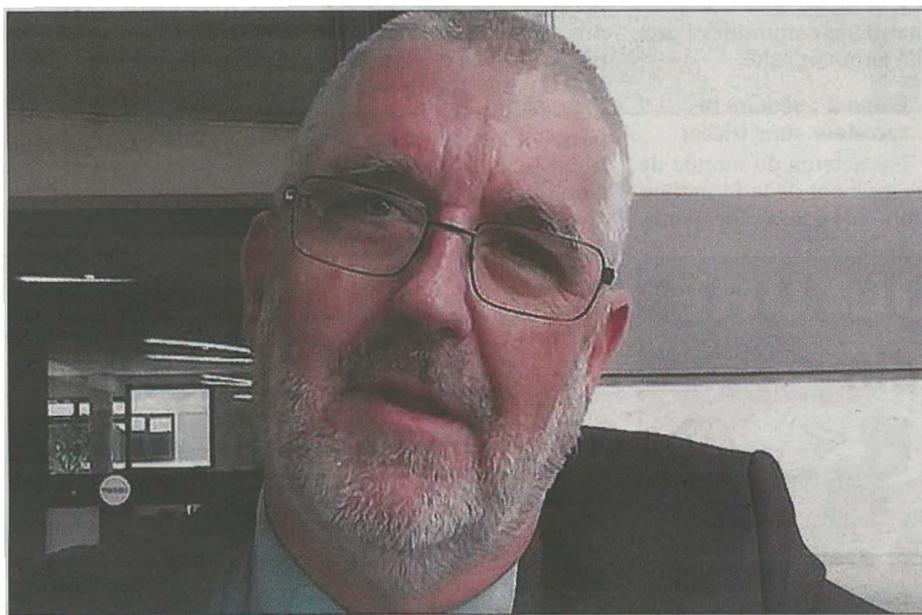
D. R.

Chambre d'agriculture de l'Ardèche

Contre les OGM depuis 2007

La chambre d'agriculture s'est prononcée sur la culture d'OGM en Ardèche il y a déjà plus de 10 ans dans une motion appelant à ne pas les cultiver dans le département.

C'est le mercredi 28 novembre 2007 que la Chambre d'agriculture de l'Ardèche a voté, à la majorité, une motion pour prévenir la culture de plantes OGM sur le département. Pour motiver ce refus, outre les débats au niveau national à l'époque, la chambre a mis en avant l'importance des filières de qualité (bio, appellations d'origine contrôlée) pour l'agroalimentaire, la diversité des productions locales et l'absence de zone de monoculture. Pour la Chambre, il n'y avait donc pas d'intérêt de cultiver des OGM. Les élus ont ainsi considéré ces cultu-



En 2018 comme en 2017, la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, par la voix de son président Jean-Luc Flaugère, se prononce contre la culture des OGM.

res incompatibles avec l'image positive du département et de ses produits.

La Chambre demandait donc la non-implantation des cultures OGM en Ar-

dèche. Plus de 10 ans ont passé mais l'avis de la Chambre n'a pas varié.

« Cette motion reste notre bible. Nous restons sur ce texte », déclare Jean-Luc

Flaugère, le président de la Chambre d'agriculture. Si ce n'est qu'aujourd'hui, l'accent est mis sur « la nécessité de l'information

pour tous sur cette question. Et même pour nous, agriculteurs, il est parfois difficile de s'y retrouver, de comprendre ce qui est bien et ce qui ne l'est pas. Des agriculteurs de bonne foi ont accepté des choses sans trop savoir de quoi il retournait », plaide l'élu.

Une motion qui reste d'actualité

D'où une motion qui reste d'actualité. « Aujourd'hui comme en 2007, en l'état actuel des connaissances, nous préférons la voie de la prudence. L'autre problème, c'est que l'Ardèche et l'OGM sont deux mots qui ne vont vraiment pas ensemble », estime, non sans ironie, Jean-Luc Flaugère mais aussi que, « pollution réelle ou pas par des OGM, le doute est dans les esprits. D'où ce statut quo ».